

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2016

Election d'un adjoint au Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la démission de Paul BLANC, 2^{ème} adjoint de ses postes d'adjoint et de conseiller municipal.

Marc FERLAY, 3^{ème} adjoint devient donc 2^{ème} adjoint, Marie-Dominique CHEVRON actuellement 4^{ème} adjointe, devient 3^{ème} adjointe.

Il convient d'élire un 4^{ème} adjoint.

Benoît VERNAISON est élu 4^{ème} adjoint avec 9 voix et 1 bulletin nul.

Convention de participation financière pour la réalisation d'un d'un schéma des eaux pluviales à passer avec la cchl

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune a l'obligation de réaliser un schéma des eaux pluviales pour la réalisation du nouveau PLU (révision obligatoire suite à l'approbation du SCOT).

Les commune du territoire ont décidé de faire faire ce schéma par le biais de la communauté de communes afin d'avoir des tarifs plus attractifs.

Il convient donc de passer une convention avec la communauté de communes des Hauts du Lyonnais afin de pouvoir la rembourser pour les frais de réalisation.

Le conseil accepte à l'unanimité de signer cette convention.

Composition du conseil communautaire de la communauté de communes des Monts du Lyonnais issue de la fusion.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes « Les Hauts du Lyonnais » fusionne avec la communauté de Communes « Chamousset en Lyonnais » pour former la communauté de communes des Monts du Lyonnais. D'autres communes viendront s'ajouter à cette fusion au 1^{er} janvier 2018.

Il convient d'établir un accord local afin de fixer la composition du nouveau conseil communautaire.

1 siège sera attribué à la commune de Duerne. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Selon la loi, c'est au Maire de siéger au nouveau conseil de communauté. Le 1^{er} adjoint sera son suppléant.

Convention a passer avec le département pour le financement des travaux de rénovation de la structure et de la couche de roulement de la chaussée sur la RD489

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre du village, la chaussée a été intégralement rénovée.

Cette route étant une route départementale, la couche de roulement de la chaussée est à la charge du département du Rhône. Il convient donc de passer une convention avec le département afin d'être rembourser pour le montant de ces travaux à savoir 7 438€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer cette convention.

Récapitulatif des travaux au cœur du village

Les travaux au centre du village sont pratiquement terminés. Il ne reste plus que des panneaux de signalétique, quelques garde-corps à poser et l'éclairage public à mettre en place.

Point sur les emprunts pour l'école

Un architecte est actuellement en train de travailler sur le projet de regroupement des 2 écoles de Duerne.

Les travaux devraient pouvoir débuter fin d'année 2017.

La commune devrait pouvoir obtenir un prêt à taux zéro pour la partie rénovation de l'ancien bâtiment, pour un montant de 300 000€. Nous saurons début 2017 si notre demande est acceptée. Des consultations sont en cours pour obtenir d'autres prêts au plus bas taux (environ 450 000€).

Monsieur le Maire annonce que la commune va également essayer d'obtenir d'autres financements auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et auprès des sénateurs.

Décision modificative n°3 pour financer le capital de la SPL en charge de la gestion de la micro-crèche.

La commune de Duerne a délibéré en novembre 2015 pour la création d'une Société Publique Locale (SPL) pour la gestion de la micro-crèche de Duerne. La commune de Duerne est actionnaire de cette SPL à hauteur de 16 000€. La convention prévoit de verser cette somme en 2 fois. 8 000€ en 2015 et 8 000€ en 2016.

Cependant au budget, seulement 2 000€ ont été prévus. .

Afin de pouvoir régler la somme de 8 000€, il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget communal :

Article 269 (versement sur titre de participation) : + 6 000€

Article 21568 (autres matériels et outillages) : - 6 000€

Avenants à passer pour le marché du cœur de village

Monsieur le Maire explique que des travaux supplémentaires ont été réalisés dans l'aménagement du village (pose de garde corps supplémentaires, escaliers supplémentaires). Il convient donc de signer des avenants avec les entreprises ayant réalisé les travaux :

Eurovia : + 15 871,26€

Green style : + 6 584€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer ces avenants.

Indemnité de gestion des salles

Denise CROZET s'occupe de gérer la salle des fêtes pour la commune (visite, inventaire, remise des clés). Pour ce travail très prenant, elle reçoit une indemnité de la commune. En 2013, cette indemnité a été revalorisée par le conseil municipal de l'époque pour un montant de 1 700€ par an. Mais la délibération correspondante n'a jamais été saisie. Il faut donc régulariser cela et reprendre une délibération. Le conseil accepte à l'unanimité.

Points divers :

- Demande de subvention de l'école pour le financement du coût de transport du voyage scolaire de la classe de CM. Le coût est estimé à 1 200€ HT soit 1 440€ TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de payer le coût du transport.
- Les MFR de St Laurent de Chamousset et des 4 vallées demandent une subvention à la commune. Ces demandes sont refusées.
- L'association AFMtéléthon demande une subvention à la commune. La commune refuse cette subvention puisque les bénéfices récoltés par le CAD le 8 décembre sont déjà reversés à cette association.
- **Les vœux du Maire auront lieu le samedi 7 janvier à 10h à la salle des fêtes. Cette cérémonie des vœux sera suivie d'une réunion publique pour la présentation du projet de regroupement des 2 écoles. Les élus attendent la population nombreuse pour cette matinée.**

Le projet conseil municipal aura lieu le jeudi 5 janvier 2017 à la salle Marius DEAL.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2016

Election d'un adjoint au Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la démission de Paul BLANC, 2^{ème} adjoint de ses postes d'adjoint et de conseiller municipal.

Marc FERLAY, 3^{ème} adjoint devient donc 2^{ème} adjoint, Marie-Dominique CHEVRON actuellement 4^{ème} adjointe, devient 3^{ème} adjointe.

Il convient d'élire un 4^{ème} adjoint.

Benoît VERNAISON est élu 4^{ème} adjoint avec 9 voix et 1 bulletin nul.

Convention de participation financière pour la réalisation d'un d'un schéma des eaux pluviales à passer avec la cchl

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune a l'obligation de réaliser un schéma des eaux pluviales pour la réalisation du nouveau PLU (révision obligatoire suite à l'approbation du SCOT).

Les commune du territoire ont décidé de faire faire ce schéma par le biais de la communauté de communes afin d'avoir des tarifs plus attractifs.

Il convient donc de passer une convention avec la communauté de communes des Hauts du Lyonnais afin de pouvoir la rembourser pour les frais de réalisation.

Le conseil accepte à l'unanimité de signer cette convention.

Composition du conseil communautaire de la communauté de communes des Monts du Lyonnais issue de la fusion.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes « Les Hauts du Lyonnais » fusionne avec la communauté de Communes « Chamousset en Lyonnais » pour former la communauté de communes des Monts du Lyonnais. D'autres communes viendront s'ajouter à cette fusion au 1^{er} janvier 2018.

Il convient d'établir un accord local afin de fixer la composition du nouveau conseil communautaire.

1 siège sera attribué à la commune de Duerne. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Selon la loi, c'est au Maire de siéger au nouveau conseil de communauté. Le 1^{er} adjoint sera son suppléant.

Convention a passer avec le département pour le financement des travaux de rénovation de la structure et de la couche de roulement de la chaussée sur la RD489

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre du village, la chaussée a été intégralement rénovée.

Cette route étant une route départementale, la couche de roulement de la chaussée est à la charge du département du Rhône. Il convient donc de passer une convention avec le département afin d'être rembourser pour le montant de ces travaux à savoir 7 438€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer cette convention.

Récapitulatif des travaux au cœur du village

Les travaux au centre du village sont pratiquement terminés. Il ne reste plus que des panneaux de signalétique, quelques garde-corps à poser et l'éclairage public à mettre en place.

Point sur les emprunts pour l'école

Un architecte est actuellement en train de travailler sur le projet de regroupement des 2 écoles de Duerne.

Les travaux devraient pouvoir débuter fin d'année 2017.

La commune devrait pouvoir obtenir un prêt à taux zéro pour la partie rénovation de l'ancien bâtiment, pour un montant de 300 000€. Nous saurons début 2017 si notre demande est acceptée. Des consultations sont en cours pour obtenir d'autres prêts au plus bas taux (environ 450 000€).

Monsieur le Maire annonce que la commune va également essayer d'obtenir d'autres financements auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et auprès des sénateurs.

Décision modificative n°3 pour financer le capital de la SPL en charge de la gestion de la micro-crèche.

La commune de Duerne a délibéré en novembre 2015 pour la création d'une Société Publique Locale (SPL) pour la gestion de la micro-crèche de Duerne. La commune de Duerne est actionnaire de cette SPL à auteur de 16 000€. La convention prévoit de verser cette somme en 2 fois. 8 000€ en 2015 et 8 000€ en 2016.

Cependant au budget, seulement 2 000€ ont été prévu. .

Afin de pouvoir régler la somme de 8 000€, il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget communal :

Article 269 (versement sur titre de participation) : + 6 000€

Article 21568 (autres matériels et outillages) : - 6 000€

Avenants à passer pour le marché du cœur de village

Monsieur le Maire explique que des travaux supplémentaires ont été réalisés dans l'aménagement du village (pose de garde corps supplémentaires, escaliers supplémentaires). Il convient donc de signer des avenants avec les entreprises ayant réalisé les travaux :

Eurovia : + 15 871,26€

Green style : + 6 584€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer ces avenants.

Indemnité de gestion des salles

Denise CROZET s'occupe de gérer la salle des fêtes pour la commune (visite, inventaire, remise des clés). Pour ce travail très prenant, elle reçoit une indemnité de la commune. En 2013, cette indemnité a été revalorisée par le conseil municipal de l'époque pour un montant de 1 700€ par an. Mais la délibération correspondante n'a jamais été saisie. Il faut donc régulariser cela et reprendre une délibération. Le conseil accepte à l'unanimité.

Points divers :

- Demande de subvention de l'école pour le financement du coût de transport du voyage scolaire de la classe de CM. Le coût est estimé à 1 200€ HT soit 1 440€ TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de payer le coût du transport.
- Les MFR de St Laurent de Chamousset et des 4 vallées demandent une subvention à la commune. Ces demandes sont refusées.
- L'association AFMtéléthon demande une subvention à la commune. La commune refuse cette subvention puisque les bénéfices récoltés par le CAD le 8 décembre sont déjà reversés à cette association.
- **Les vœux du Maire auront lieu le samedi 7 janvier à 10h à la salle des fêtes. Cette cérémonie des vœux sera suivie d'une réunion publique pour la présentation du projet de regroupement des 2 écoles. Les élus attendent la population nombreuse pour cette matinée.**

Le projet conseil municipal aura lieu le jeudi 5 janvier 2017 à la salle Marius DEAL.